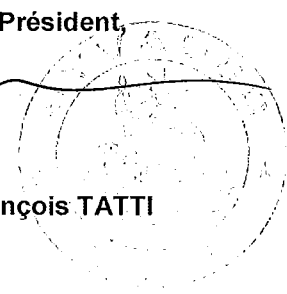


**Séance du 20 JANVIER 2009**

**DELIBERATION N° BS 2009-01-02**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE : AVENANT N°01 AU MARCHE DE « GESTION PENDANT LA PHASE TRANSITOIRE DE LA DECHARGE DE VICO ».**

<p>L'an deux mil neuf, le vingt janvier 2009 à 09 heures 30, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au Cinéma l'Alba, route du Tavignano à Corte. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.</p>		
15	9	9
<p>Mesdames : Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Ange ROVERE, Jean PAJANACCI, Jean-Pierre GIORDANI, José GIANZILY, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS, Jean-Louis MASSIANI.</p>		
<p>Mesdames : Messieurs : Pierre GUIDONI, Jean-Jacques PADOVANI, Xavier POLI, Antoine GREANI, Paul GIUDICELLI, Jean-Baptiste GIFFON.</p>		
<p>Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :</p>		<p>et publication (affichage) ou notification du :</p>
<p>Monsieur Gilles GIOVANNANGELI</p>		<p>Le Président,</p>
<p>10 janvier 2009</p>		 <p>Francçois TATTI</p>
<p>10 janvier 2009</p>		
<p>Sous-Préfecture de CORTE 27 JAN. 2009 ACCUSE DE RÉCEPTION</p>		

**Objet : Autorisation de signature : Avenant n°01 au marché de « Gestion pendant la phase transitoire de la décharge de Vico ».**

Suite à la fermeture du quai de transfert de Ota, trois communes Evisa, Cristinaccia et Marignana devront apporter leurs ordures ménagères sur le site de Vico appartenant au SYVADEC et géré par l'entreprise SLTP.

Le coût supplémentaire de gestion entraîné par ces nouveaux apports est estimé à **10 620 € HT** soit **2 124 € HT/mois** jusqu'à la fin du marché soit le 31 mai 2009.

Cela représente une augmentation de **15%** par rapport au prix du marché.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**09 membres présents,  
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise le Président à signer l'avenant n°01 au marché de Gestion pendant la phase transitoire de la décharge de Vico.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

Fait à Corté, le 20 janvier 2009  
Extrait certifié conforme,  
**Le Président,**

  
**François TATTI**

Sous-Préfecture de CORTE  
27 JAN. 2009  
ACCUSE DE RÉCEPTION